

CONSEIL MUNICIPAL

Exécution de l'article L 2121-25 du C.G.C.T

COMPTE-RENDU

de la séance du vendredi 9 Mars 2018

Effectif légal du Conseil Municipal	19
Membres du Conseil Municipal en exercice	19
Membres présents à l'ouverture de la séance	13

Etaient présents (dans l'ordre du tableau) :

CAEL Christian, SAVIER Annie, PENTECOTE Jean-Yves, DUBOIS Jean-Luc, CALBRIX Patricia, MOUGEOLLE Gilles, DURAND Christiane, THIERY Elisabeth, DESJARDIN Pascal, LEJAL Fabienne, THIRIET Marie-Claudine, CAGNIAT Laurent, ROHRER Patrick.

Absents (procurations) :

PERRIN Jean-Claude (MOUGEOLLE Gilles),

ANDRE Michel (DUBOIS Jean-Luc),

ROBIN Sylvie (ROHRER Patrick),

MICLO Katia (DESJARDIN Pascal),

MELINE Nadia (PENTECOTE Jean-Yves)

Absent(e) excusé(e) :

Absent(s) non excusé(s) :

Hervé DURAND

Après avoir constaté que le quorum était atteint, la séance est ouverte 20h11 ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Présentation de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 26 janvier 2018.

Intercommunalité - Demande d'adhésion

- Demande d'adhésion au SMIC (Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale) des Vosges des communes de Frebecourt, de Puzieux et du Syndicat scolaire du secteur de Le Tholy ;

Autres domaines de compétences

- Transformation du bureau de poste en agence postale communale ;

Personnel

- Autorisation de recrutements d'agents contractuels pour remplacement temporaire d'agents indisponibles ;

Domaine et patrimoine - acquisitions

- Acquisition de parcelles forestières au titre du droit de préemption ;

Gestion du Domaine Public

- Programme 2018 forêt communale et sectionale ;
- Approbation de la proposition d'inscription de coupes à l'état d'assiette au titre de l'exercice 2019 et désignation au titre de cet exercice ;

Questions diverses

- Compte-rendu des décisions du Maire
 - o Droit de préemption
 - o Marchés
- Etat des demandeurs d'emploi
- Autres

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Le compte rendu de la séance précédente est adopté en l'état à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Patrick ROHRER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

N° 2018/02/01 – DEMANDE D'ADHESION AU SMIC DES VOSGES DES COMMUNES DE FREBECOURT, DE PUZIEUX ET DU SYNDICAT SCOLAIRE DU SECTEUR DE LE THOLY.

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le courrier de Monsieur le Président du SMIC des Vosges,

Monsieur, le Maire fait part aux membres du Conseil municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges, invitant le Conseil à se prononcer sur la demande d'adhésion des communes de FREBECOURT, de PUZIEUX, et du Syndicat scolaire du secteur de LE THOLY.

Après avoir entendu l'exposé présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

ACCEPTTE l'adhésion des collectivités précitées.

CHARGE Monsieur le Maire de sa notification aux collectivités concernées.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

**N° 2018/02/02 – TRANSFORMATION DU BUREAU DE POSTE EN AGENCE
POSTALE COMMUNALE**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la Commune souhaite maintenir un service public postal répondant aux attentes de la population et des entreprises locales, que le maintien d'une amplitude horaire d'ouverture suffisante est une nécessité ;

Considérant le projet de convention présenté par La Poste, et définissant les modalités d'organisation et de fonctionnement du service ainsi que le soutien financier apporté par La Poste ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Avec 13 voix pour et une contre,

DECIDE de créer une agence postale communale ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec La Poste la convention correspondante ;

DIT que la convention sera signée pour une durée de neuf ans ;

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

**N° 2018/02/03 – AUTORISATION DE RECRUTEMENTS D'AGENTS CONTRACTUELS
POUR REMPLACEMENT TEMPORAIRE D'AGENTS INDISPONIBLES.**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Saint-Dié des Vosges en date du 5 décembre 2017 ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Après avoir entendu l'exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le fait d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles ;

CHARGE Monsieur le Maire de déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil ;

CHARGE Monsieur le Maire de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

N° 2018/02/04 – ACQUISITION DE PARCELLES FORESTIERES AU TITRE DU DROIT DE PREEMPTION.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code forestier et notamment l'article L 331.22 ;

Considérant que la Commune bénéficie d'un droit de préemption en cas de vente d'une parcelle classée au cadastre en nature de bois et forêts de moins de 4 hectares lorsqu'elle possède une parcelle boisée contigüe à la propriété en vente ;

Considérant que l'acquisition de cette parcelle présente un intérêt pour le Commune ;

Monsieur le Maire présente le bien objet de la vente et précise qu'il s'agit d'un immeuble non bâti situé sur la Commune de Corcieux, que le prix de la vente est fixé à 720 €, et informe l'assemblée qu'il figure au cadastre sous les références suivantes :

Vendeur	Acquéreur	Type	Section	N° cadastre	Surface	Adresse	Prix
EGLY Charlotte	SIAT Braun	Sol de bois nu	A A	533 953	2010 2110	« Aux Bouxaux » « Hennefête»	720 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'acquisition par la Commune des parcelles précitées au prix de 720 € ;

PRECISE que les frais d'acquisition seront à la charge de la Commune ;

DIT que la vente devra intervenir dans un délai d'un an ;

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération, de sa notification aux personnes concernées, l'autorise à signer tout document s'y rapportant, et notamment l'acte de vente à intervenir auprès de l'étude de notaire.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

N° 2018/02/05 – PROGRAMME 2018 FORET COMMUNALE

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le courrier adressé par l'Office National des Forêts (ONF),

Conformément à l'application du régime forestier et de la charte de la forêt communale, l'ONF a établi le programme d'actions au titre de l'exercice 2018 pour les travaux à entreprendre en forêt communale, la répartition des sommes est la suivante :

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Forêt Communale	1 698 € HT	2 049 € HT	3 747 € HT

Après avoir entendu l'exposé présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

ARRETE les sommes selon le tableau présenté ci-dessus ;

PRECISE que la répartition entre investissement et fonctionnement n'est donnée qu'à titre indicatif ;

DONNE pouvoir au Maire pour en assurer l'exécution et signer les documents correspondants.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

N° 2018/02/06 – PROGRAMME 2018 FORET SECTIONNALE

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le courrier adressé par l'Office National des Forêts (ONF),

Conformément à l'application du régime forestier et de la charte de la forêt communale, l'ONF a établi le programme d'actions au titre de l'exercice 2018 pour les travaux à entreprendre en forêt sectionnale, la répartition des sommes est la suivante :

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Forêt sectionale de LA ROCHE DES FEES	1 131 € HT	524 € HT	1 655 € HT
Forêt sectionale de RUXURIEUX	0 € HT	2 238 € HT	2 238 € HT

Après avoir entendu l'exposé présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

ARRETE les sommes selon le tableau présenté ci-dessus ;

PRECISE que la répartition entre investissement et fonctionnement n'est donnée qu'à titre indicatif ;

DONNE pouvoir au Maire pour en assurer l'exécution et signer les documents correspondants.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

N° 2018/02/07 – APPROBATION DE LA PROPOSITION D'INSCRIPTION DE COUPES A L'ETAT D'ASSIETTE AU TITRE DE L'EXERCICE 2019 ET DESIGNATION AU TITRE DE CET EXERCICE

VU le Code forestier ;

VU le Code de l'environnement et en particulier les articles L 362-1 et suivants ;

VU les articles 15 à 23 de la charte de la forêt communale ;

VU le règlement national d'exploitation forestière ;

Considérant l'aménagement en vigueur et son programme de coupes ;

Considérant la présentation faites par le représentant de l'ONF ;

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à délibérer sur l'approbation de la proposition d'inscription de coupes à l'état d'assiette au titre de l'exercice 2019 et sur leur désignation au titre de cet exercice.

Après avoir entendu l'exposé présenté, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

DECIDE sur la base de la proposition présentée par l'ONF en application de l'article R 213-23 du Code forestier, de demander à l'ONF d'asseoir les coupes de l'exercice 2019 récapitulés dans le tableau annexé à cette délibération ;

DEMANDE à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

QUESTIONS DIVERSES

- Préparation du budget :

Présentation du calendrier des prochaines réunions de travail

- vendredi 16 mars : réunion budget à 18h 30
- vendredi 23 mars : réunion budget à 18h 30
- vendredi 30 mars : conseil municipal consacré au vote du budget à 20h

- Pôle médical :

Monsieur le Maire présente le courrier reçu de Mme Hélène Tisserand qui renouvelle son intérêt pour une installation à Corcieux.

- Modification du tableau des emplois :

Une modification du tableau des emplois sera inscrite à l'ordre du jour du Conseil municipal du 30 mars prochain et je souhaite vous apporter quelques informations dès aujourd'hui afin de vous présenter les modifications qui seront proposées. La Commune emploie actuellement quatre agents recrutés par la voie contractuelle qu'il conviendra de reclasser afin d'envisager une titularisation à moyen terme. En effet, il n'est pas possible de renouveler chaque année les contrats pour une durée d'un an, et la réglementation nous impose de prévoir ce reclassement. Il sera donc proposé de créer deux postes d'adjoints techniques et deux postes d'adjoints d'animation afin de renouveler l'engagement des agents sur un grade permettant une titularisation sans concours. Cela permettra également de pérenniser l'emploi des agents concernés et de mettre un terme à une situation précaire. Les agents seront alors reclassés à l'expiration de leur contrat actuel dans les grades correspondants, et à la date du reclassement du dernier agent, le tableau des emplois sera modifié afin de supprimer les postes devenus inutiles.

En complément, il sera proposé de créer trois postes relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs, le premier permettra d'anticiper le départ de Mme Christine Letuppe qui a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} septembre prochain, il conviendra de prévoir une période au cours de laquelle les deux agents seront présents afin de faciliter la transmission des informations et des dossiers, il est donc nécessaire de créer un poste à cet effet.

Le second poste est lié à la création de l'agence postale communale.

Le troisième poste permettrait de recruter un agent chargé de la communication, en effet nous avons un besoin et il est nécessaire de recruter quelqu'un qui sera chargé de concevoir et développer les moyens de communication de la Commune (bulletins municipaux, site internet, affiches, photos, vidéos relations presse ...). A ce jour, la majeure partie du travail est effectué par Mme SAVIER mais il ne lui est pas possible de gérer seule tout ce travail et les moyens dont nous disposons sont limités. Les besoins en la matière évoluent en permanence et il conviendra de nous adapter afin d'apporter à nos habitants une information claire et précise sur l'actualité de la Commune ainsi que sur les travaux et les projets que nous engageons.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

- Recrutement :

Afin de ne pas perdre de temps je vous propose de lancer dès à présent les procédures de recrutement afin de nous laisser suffisamment de temps pour obtenir des candidatures de qualité. Je vous précise toutefois que les recrutements ne pourront pas avoir lieu tant que le Conseil n'aura pas décidé de procéder à la modification du tableau des effectifs.

- Modification du régime indemnitaire :

Le 8 décembre dernier, le Conseil municipal a mis en place le RIFSEEP, régime indemnitaire permettant de prendre en compte le niveau de responsabilité des agents et leur manière de servir. Dans ce cadre des montants plafonds spécifiques à la collectivité ont été définis mais ils ne laissent aucune marge de manœuvre dans la mesure où ils correspondent au montant des attributions individuelles versées à chaque agent. Il conviendra de revoir le montant de ces plafonds, en effet le reclassement des agents contractuels que nous venons d'évoquer implique une perte de rémunération qu'il est souhaitable de compenser par une augmentation du régime indemnitaire applicable. Afin de faciliter la gestion des ressources humaines de la collectivité le bureau proposera de retenir les montants plafonds préconisés par la loi, sachant que les attributions individuelles feront l'objet d'un arrêté du Maire sur proposition du bureau. Cette solution permettra de conserver une réelle souplesse dans notre gestion et de permettre de procéder à des recrutements sans attendre une nouvelle décision du Conseil municipal.

Je tiens à vous rappeler que le Conseil municipal conserve la maîtrise de la masse salariale de la collectivité et se prononce sur ce point dans le cadre du vote du budget.

- Déploiement de la fibre optique :

La région Grand Est s'est engagée avec l'opérateur Orange afin de déployer un réseau Très Haut Débit en fibre optique sur l'ensemble du territoire. Cette opération doit être achevée à la fin de l'année 2022, des zones prioritaires d'intervention ont été définies en concertation avec le Conseil départemental des Vosges, Corcieux n'est pas concerné dans la mesure où plus de 99% du territoire de la Commune est couvert en ADSL permettant de bénéficier d'un débit d'environ 4 mégas. La Commune fera donc partie de la 2^e tranche de travaux qui débutera en 2020.

- Commémoration du centenaire de la première guerre :

Présentation du programme prévisionnel par Mme Annie SAVIER. Monsieur le Maire informe l'assemblée que le comité de programmation LEADER a étudié notre dossier de demande subvention au titre des fonds européens et que celui-ci est recevable.

- Nouvelle numérotation :

Monsieur Jean Yves PENTECOTE fait un point sur le dossier et informe l'assemblée qu'une réunion publique aura lieu le mercredi 28 mars prochain

Le Secrétaire de séance,
Patrick ROHRER

Le Maire
Christian CAËL